

COMPTE RENDU

CSE ordinaire 27 février 2025

Consultation sur l'accompagnement intensif

Les élus CGT demandent des compléments :

- Quels sont les critères pour définir l'orientation d'un usager vers le renforcé « classique » et le renforcé « intensif » qui vont coexister ?

La direction répond que ce n'est pas encore défini, puisque cela incombe au Comité National pour l'Emploi qui n'a pas encore remis son cahier des charges.

- La répartition des 38 nouveaux portefeuilles « FSE innovant » interroge : la Seine-Maritime a la DEFM la plus volumineuse, mais a la plus petite dotation. La CGT s'inquiète d'une répartition par DT qui ne tient pas compte des disparités en leur sein.

La direction confirme l'analyse de la CGT. Il s'agit d'une répartition par DT se basant sur les portefeuilles FSE « historiques », or dans le 76, le poids du dispositif Equip'Emploi explique cette sous-dotation du 76.

- Quelles seront les consignes opérationnelles pour les usagers en attente quand les portefeuilles intensifs seront saturés ? La CGT s'inquiète d'une répétition de ce qui ne marche pas aujourd'hui : des DE « en attente » dans les portefeuilles GUI/SUI sans accès à un véritable accompagnement.

La direction indique que rien ne change par rapport à aujourd'hui... La CGT maintient son inquiétude et porte l'alerte sur les risques de surcharge des portefeuilles suivis, guidés et renforcés « classiques » par effet de vases communicants.

- Quelle déclinaison est prévue pour les agences en XP MSA ?

La direction indique que ces agences ne vont pas être amenées à effectuer à réorganiser, de nouveau, les portefeuilles.

MACRON VEUT CONDITIONNER LE VERSEMENT DU RSA À UN MINIMUM D'ACTIVITÉ, DE 15 À 20 HEURES HEBDOMADAIRES



L'avis de la CGT sur l'accompagnement intensif :

La CGT rappelle son opposition à la LPE, aux 15 heures d'activités qui en découlent et se réfère à la déclaration de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme du 19 décembre 2024 : « l'obligation d'heures d'activités en contrepartie du RSA, porte atteinte aux droits humains ».

L'objectif de cette loi devrait être d'aider les privés d'emploi à retrouver un emploi et non pas de les contraindre, les contrôler ou les « occuper » à réaliser des activités qu'ils ne veulent pas.

Pour nous vendre un accompagnement intensif avec 50 privés d'emploi par conseiller ... la direction dégrade les autres accompagnements spécifiques ! En Normandie, 24 portefeuilles CEJ vont être supprimés, alors que le taux de chômage des jeunes augmente. Quelle hypocrisie !

L'automatisation, la réorganisation et la privatisation seraient les éléments qui permettraient de récupérer du temps, pour que certains puissent accompagner 50 privés d'emploi sans recrutement d'ampleur. Ceci au détriment des autres personnes accompagnées par des conseillers qui vont être par conséquent débordés. D'un autre côté, les 15h d'activités obligatoires restent très floues, ce que la CGT dénonce depuis le début du projet de loi et ce que divers organismes, associations, structures de défense des droits dénoncent aujourd'hui en portant une forte alerte sur la disparité qui va exister dans le suivi des privés d'emploi entre les agences, les agents, les bassins, les départements et les régions.

Une réforme utile pour les privés d'emploi et pour les conseillers, serait de donner les moyens humains d'accompagner les usagers dans des portefeuilles à taille humaine quelle que soit la problématique de la personne. Une réforme avec tous les moyens orientés vers l'accompagnement plutôt que le contrôle des obligations et avec des recrutements à la hauteur des besoins réels !

La CGT vote contre

CFDT, CFE-CGC, FSU et SNAP contre. FO s'abstient.

Consultation sur le Contrôle de la Recherche d'Emploi « rénové »

- Actuellement, le CRE emploie 4 agents en CDD pouvons-nous avoir un engagement fort de la direction pour leur titularisation ?

La direction répond que si on lui en donne la possibilité, elle envisagera cette option.

- La **CGT** redemande comment la direction compte informer les agents CRE sur le marché du travail (intervention sur toute la Normandie). Quelle consigne adaptée est donnée au CRE dans un contexte de licenciements dans des pans entiers de l'économie ?

La direction appuie sur le rôle des référents CRE en agence et ajoute que le volume de candidatures n'est « qu'un critère parmi d'autres ». La **CGT** constate que ce n'est pas ce qu'il se passe sur le terrain et l'alerte persiste.

- La **CGT** redemande les résultats de l'enquête relative au CRE rénové réalisée fin 2024 auprès des agents ?

La direction régionale indique attendre la DG. La **CGT** note que le projet du CRE rénové se met en place sans prendre en compte le bilan de l'enquête.

- La **CGT** propose une expérimentation : mettre en place un territoire sans contrôle de la recherche d'emploi et sans fixer d'intensité hebdomadaire d'activités aux privés d'emploi, pour consacrer tous nos moyens à un accompagnement approfondi et volontaire. La direction refuse.

Un avis circonstancié a été produit (en annexe) avec l'ensemble des alertes des organisations syndicales et un retour de la direction est attendu.

La CGT vote pour l'avis circonstancié

Unanimité des organisations syndicales

Déclaration CGT sur les modalités de mise en œuvre du CRE

Les élus **CGT** France Travail Normandie tiennent à rappeler leur opposition au contrôle de la recherche d'emploi, à ce projet et à toutes les mesures coercitives émanant de la Loi Plein Emploi.

L'information dans le dossier présenté en CSE est partielle et non-transparente, pour preuve, les informations opérationnelles sur le déploiement du « robot » n'ont pas été exposées. Les gains de productivité attendus ne reposent sur aucune démonstration scientifique, ne reposent pas sur le calcul de la charge de travail et nous sommes priés de croire la direction sur parole.

La seule chose sûre, c'est l'intensification du travail des conseillers CRE, le volume de contrôles va passer de 30 000 à 43 700 en 2025 (et encore plus en 2026). Le temps passé à échanger avec les privés d'emploi va diminuer, rendant le contrôle binaire. Le temps consacré à la redynamisation étant réduit, les sanctions seront donc plus nombreuses. Les difficultés économiques de la France ne sont pas causées par les privés d'emploi; les sanctionner n'améliorera pas la situation du pays. **L'objectif est clair : intensifier la pression sur les privés d'emploi pour les pousser à reprendre n'importe quel emploi, à n'importe quelles conditions.**

Pendant ce temps, le réseau perd des postes de conseillers à l'emploi. La **CGT** s'oppose au choix « d'accompagner moins pour contrôler plus ». C'est une remise en cause de nos missions fondamentales basées sur le conseil, l'accompagnement et le travail autour du projet ! Une augmentation des sanctions induira un report des tensions sur les agents à l'accueil et dégradera leurs conditions de travail. L'avenir nous paraît bien sombre lorsque nous voyons venir ce projet de décret répressif qui se nommera "suspension-remobilisation" et dont les conseillers (en équipe CRE et en agence) seront les bras armés. Les élus **CGT** continueront à s'opposer avec force au contrôle de la recherche d'emploi.

Retour de la CSSCT

La direction aborde le projet du CRE « rénové » sans poser une réorganisation du travail. La **CGT** a rappelé qu'un nouveau projet avec des changements d'outils de travail, d'orientation du travail, de dimension (embauche, nouvelle équipe) devraient **OBLIGATOIREMENT** passer par une réorganisation du travail.

Suite aux protestations des agents et de certains syndicats dont la **CGT** : le projet immobilier initial à la DAP SER voulu par la direction (déplacer le contentieux vers les marguerites et utiliser leur bureau pour le CRE) a été repoussé. La **CGT** salue la solidarité des agents.

Les autres propositions défendues par la **CGT**, ou même des autres syndicats, n'ont pas eu de retour de la direction.

La **CGT** a proposé :

- l'arrêt du chiffrage individuel
- la mise en place d'un pot commun
- la titularisation des collègues précaires déjà en place au CRE.

La **CGT** a rappelé :

- son opposition aux pressions mises sur les agents du réseau pour aller vers le CRE, *a fortiori* sur les agences en XP MSA.
- les risques encourus par les dégradations des relations avec les privés d'emploi en situation d'accueil et d'accompagnement.

La CSSCT demande une nouvelle séance d'information des élus avant le 1^{er} juin.

Information sur le nouvel intranet

Comme les agents ont pu le découvrir, le nouvel intranet a été livré le 25 février. La direction souhaitait regrouper 22 arborescences en une seule.

Une autre nouveauté est la mise d'une application téléchargeable sur tous les smartphones.

La **CGT** marque la contradiction entre le droit à la déconnexion proclamé la direction et le risque de dérive de connexion hors temps de travail.

La **CGT** demande quel est l'intérêt de se connecter depuis un téléphone personnel alors que chaque agent dispose d'un téléphone portable et d'un ordinateur professionnels. La direction répond simplement qu'elle n'oblige personne à télécharger l'appli...

La **CGT** s'interroge sur la multiplication des portes d'entrées qui sont autant d'opportunités pour les pirates informatiques d'attaquer la base de données.

Nous revendiquons, comme nos camarades de la **CGT** DSI, la mise en place de la double authentification ET l'autorisation d'accès uniquement par le matériel de l'employeur (PC et téléphone pro). Cela implique de ne plus rendre possible le téléchargement de l'application depuis n'importe quel appareil. Nous demandons à ce que la direction remonte à la DG cette alerte et nous fasse un retour en suivi.

Infos RH

Vision valeurs : Une vision et 7 valeurs ont été retenues. La nouvelle étape du projet est la déclinaison. La direction compte « embarquer » les facilitateurs et les REA au travers d'ateliers « d'intelligence collective » le 3 avril.

Baromètre interne : le prochain BIPE (ou BIFT ?) sera ouvert du 18 mars au 7 avril.

Prestation assistance sociale : la direction nous informe d'un changement de prestataire pour le 76 et le 27. Un appel d'offre est lancé pour un marché de deux ans, renouvelable.

Effectifs & recrutements : actuellement, le dialogue social s'est ouvert au CSE central sur « le plan d'efficience » et sur la possibilité de « substitution » de CDD en CDI. La DR espère pouvoir nous faire une présentation pour le CSE de mars. Les élus **CGT** attendent ce point de pied ferme.

Bilan de l'expérimentation « détournement de finalité »

La DR Normandie a opté pour les contrôles obligatoires émanant de la DG, sans contrôle supplémentaire. En 2024 sur les 86 situations contrôlées : 95,3% des consultations sont légitimes. Pour les 4 situations codifiées « non légitimes », les agents questionnés ne se souviennent plus des raisons de la consultation des dossiers plusieurs mois auparavant.

A ce stade, il n'est pas prévu de 3^{ème} vague. La DG fait le constat que le rapport coût-efficacité n'est pas probant.

La **CGT** a déploré que l'installation de ce dispositif ait instauré un sentiment de suspicion permanente pour de nombreux agents toutes dominantes confondues.

Questions diverses CGT

Attestations Employeur de France Travail : les élus **CGT** pointent le problème d'AE non conformes remises aux agents qui sortent des effectifs. C'est un comble...

La direction indique que le modèle des AE est celui de la DG et demande de nous faire remonter les cas afin de les transmettre à la DG.

Rouen Aubette : Sur 53 agents, 16 postes sont en alerte pour divers motifs, seuls 2 CDD sont mis en place pour compenser et par ailleurs ils arrivent à leur terme. La **CGT** demande l'ouverture de postes en BDE et la titularisation des agents CDD qui le souhaitent.

La direction répond que rien n'est prévu pour le moment, mais que rien n'est interdit dans le futur...

Saint-Lô : les agents placement ont rédigé une fiche RPS collective pour exprimer leur souffrance, notamment dans le cadre de l'expérimentation MSA. Quel plan d'action a été mis en place.

La direction transmettra les éléments en suivi de CSE.

Comités Locaux Pour l'Emploi : Des agents sont sollicités pour l'animation de ces réunions. La **CGT** demande à avoir une information officielle sur l'organisation de ces réunions, un retour sur ce qui a été présenté et un descriptif sur les objectifs de ces comités.

La direction confirme que des « facilitateurs » ont été sollicités. Elle ne comprend pas pourquoi les élus demandent à être informé du résultat de ces ateliers qui auront une incidence sur l'activité des agents. Elle prend cependant le point.

PA60 : La CGT redemande à la direction quand le guide des bonnes pratiques sera disponible pour les agents.

La direction répond fin du 1^{er} trimestre sur l'intranet.

La pose des congés : Dans de nombreux sites et services, des tableaux EXCEL sont mis en place. Ce fonctionnement peut altérer l'expression des demandes de congés. La CGT demande que les équipes puissent avoir un seul et même outil dans la gestion des congés : Horoquartz pour les poser et qui permettrait aux ELD d'avoir une vision globale du planning prévisionnel de l'agence ou du service.

La direction maintient l'utilité du tableau EXCEL sous prétexte d'une visibilité des demandes et de l'organisation de l'ELD. Elle réitère aussi que Horoquartz est un outil de saisie et ajoute : **un agent qui ne pose pas ses congés dans ce tableau ne pourrait pas se le voir reprocher.**

Protection fonctionnelle des agents : Les agents sont confrontés à une partie du public ayant des troubles psychiatriques. La CGT demande un éclairage des actions mises en place sur le sujet.

La direction indique qu'un module de sensibilisation sur la santé mentale de 2 jours est mis à disposition ainsi que la liste des structures d'urgence, comme convenu dans le plan de prévention des risques.

Déplacements : Dans le cadre des déplacements professionnels, les agents sont parfois contraints de prendre leur véhicule personnel. Des pratiques différentes sont demandées aux agents pour les couvrir du point de vue de l'assurance. Quelle est la procédure officielle et quelle règle d'assurance est mise en place par France Travail ?

La direction indique qu'il n'y a pas de document spécifique, mais que les convocations suffisent à légitimer un déplacement sur le plan assurantiel.

Problèmes de chauffage récurrents : Sur l'agence de Coutances, les agents subissent régulièrement des problèmes de chauffage notamment dû à deux systèmes différents. La CGT demande à ce que cette situation soit stabilisée. Il en va de même pour les agences de Fécamp et Le Havre Ville Haute.

Louviers : Dans la continuité des deux derniers CSE, la CGT demande à savoir comment est organisé le soutien des chargés des missions territoriales depuis l'absence de son directeur de site début décembre ?

L'ADAPE a l'appui de la DTD durant l'absence du DAPE.

Don du sang : La CGT demande à ce que les modalités Horoquartz existantes en 2024 pour pouvoir donner son sang soient pérennisées.

La direction indique que c'est en cours d'arbitrage au sein de la DSRE.

MUTEX : Malgré les alertes passées, le délai de traitement des documents par MUTEX s'allonge et donc le délai de réception des paiements également. La CGT demande à ce que la direction fasse le nécessaire pour que le service soit enfin efficace. La CGT demande où en est la direction à propos de la désignation d'un contact privilégié avec la MUTEX pour chaque région.

La direction répond qu'une désignation a été faite sur décision de la DG. La DG a conscience du problème et va lever des pénalités financières.

Prestation ménage : La FSU et la CGT portent une alerte sur la baisse du nombre d'heures de ménage pour les personnels d'entretien dans plusieurs sites. Il est clair que cette décision va détériorer les conditions d'exercice et la qualité du ménage.

La direction répond que le cahier des charges porte sur la qualité et non sur le volume d'heures de travail.

Or sur un appel d'offre, la qualité n'est pas le seul critère étudié, le coût l'est également. Dans ce coût, on retrouve le temps de travail des personnels. France Travail, en tant que « donneur d'ordres » soi-disant attaché à la RSE, ne doit pas participer au renforcement de la précarité de ces travailleurs (surtout des travailleuses) qui interviennent sur nos sites.

La direction revient vers les élus avec plus d'éléments.

Prochain CSE extraordinaire le 20 mars sur la politique sociale de France Travail Normandie.

Prochain CSE ordinaire le 27 mars : n'hésitez pas à interpeler vos élus CGT pour toute remarque et questions.